

Tableau 5 (suite)

Programmes de stimulants fédéraux

Genre d'activité commerciale à laquelle le stimulant peut s'appliquer	Programme	Stimulants offerts
Recherche et développement techniques		
• Projets de modernisation/expansion pour des études et des travaux de recherche connexes et pour la première utilisation de produits et de procédés axés sur l'électronique.	PDIR—Programme de développement industriel et régional	Contributions jusqu'à concurrence de 75 p. 100 des coûts admissibles d'études et d'applications électroniques et jusqu'à concurrence de 50 p. 100 pour d'autres projets.
• Élaboration de techniques nouvelles et améliorées en vue de réduire la consommation d'énergie.	PRDEI—Programme de recherche et de développement de l'énergie industrielle	Subventions de partage des coûts jusqu'à concurrence de 50 p. 100 du coût de la main-d'oeuvre, des matériaux et des services reliés au projet.
• Rehaussement de la compétence technique de l'industrie canadienne du matériel de défense dans ses activités d'exportation.	PPIMD—Programme de productivité de l'industrie du matériel de défense	Subventions de partage des coûts jusqu'à concurrence de 50 p. 100 des travaux de R et D relatifs à certains projets de matériel de défense.
• Création et démonstration de techniques visant à une meilleure conservation des ressources.	DIRECT—Programme de création et de démonstration de techniques de conservation des ressources et de l'énergie	Subventions de partage des coûts variant de 50 à 80 p. 100 du coût des projets.
• Exploitation des résultats de travaux de recherche du Conseil national de recherches.	PCLI—Programme de collaboration laboratoire-industrie	Subventions jusqu'à concurrence de 100 p. 100 du coût des projets.
• Encouragement général de dépenses courantes et d'immobilisations dans des activités de recherche scientifique au Canada.	Revenu Canada—Stimulants fiscaux	Déduction intégrale, du revenu imposable, des dépenses de recherche scientifique et déduction supplémentaire correspondant à 50 p. 100 de l'augmentation des dépenses.
	Revenu Canada—Crédit d'impôt à l'investissement	Crédit d'impôt supplémentaire de 10 à 25 p. 100 pour la recherche scientifique, selon la région géographique.